



Litige avec XXXXX

Par **zirginie**, le **17/06/2008 à 11:49**

Bonjourrrrrnau mois d'octobre 2007 je me suis inscrite a "XXXX" pour suivre une formation de secretaire medicale.au mois de janvier 2008 j'ai perdu mon travail le temps a pa sser et au mois de mars 2008 j'ai contacter la personne qui s'occpe de mon dossier pour lui faire part que j'avais des problemes financiers et des soussis de sante.je lui est demander si je pouvais resilier le contrat que j'avais en vers eux et elle ma repondu qu'il etait trops tard et qu'il fallait quand meme que je les paye.mais je ne peux pas les payer et ma sante va de plus en plus mal.quelle sont les recours pour resilier un contrat?est ce que j'ai des droits?rnm merci de m'aider.

Par **mandine47**, le **17/06/2008 à 16:47**

bonjour , j'ai lu ton message je me suis moi interresser a XXXX il ya un an de sa j'ai recu tous mes cours mais je n'ai pas continue car j'avais un travail trop physique et j'ai arrete je me suis rendu sur un forum au debut de ces etudes et j'ai ete surprise le nombre de personnes qui se disent arnaquees par XXX, mais j'ai recu le contrat et je l'ai souscrit sous les yeux ils disent bien que tu peux resilier ton contrat en cas de force majeure de tes soucis de travail et de sante font partie integrante de ce cas la mais il est bien stipule que c'est dans un delai de trois mois apres validation de l'offre de la je crois que tu as coince moi je n'ai jamais eu de probleme meme si je n'ai pas fini mes cours ils ont preleve en tout 1428 € et les prelevements se sont arretes a terme de cette somme totale soit 1428 €. il ne faut pas faire confiance a ce genre de chose je crois et je suis bien contente car en plus c'est super dure pour te faire enbaucher avec XXX

Par **zirginie**, le **17/06/2008** à **18:12**

j'ai bien reçu ton message et merci d'y avoir répondu. donc il n'y a pas de solution une fois que les trois mois sont passés. je n'ai aucun droit juridique? rnce n'est pas normal!!! je c'est pas comment je vais les payer car je n'est plus de travail. je pense que je vais exposer mon pb à un conseiller juridique. rnmerci

Par **Marion2**, le **17/06/2008** à **18:30**

Lisez bien votre contrat.

Par **zirginie**, le **17/06/2008** à **20:56**

j'ai relu mon contrat et c'est marqué qu'on a trois mois pour résilier et c'est aussi marqué en cas de force majeure mais il ne stipule dans si le cas de force majeure c'est pdt les 3 mois. je ne c'est vraiment plus quoi faire. et tout cela m'inquiète vraiment. que puis-je faire? merci